

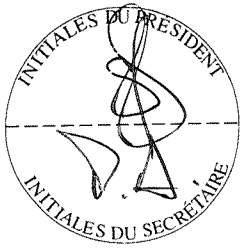
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation d'une séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes à payer
6. Administration générale
 - 6.1 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier
 - 6.2 Adjudication du contrat pour l'achat de bacs, de pièces de rechange et de mini-bacs de cuisine pour l'année 2026
 - 6.3 Contrat de services aux membres utilisateurs avec Tricentris, la COOP de solidarité
 - 6.4 Amendement de la résolution : Nomination d'un nouvel administrateur, Agence du Revenu du Canada
 - 6.5 Nomination d'un représentant autorisé à Revenu Québec
 - 6.6 Mandater le directeur général et secrétaire-trésorier et le président à négocier et signer les ententes de location
 - 6.7 Amender la résolution 9-09-25 : Mandater le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente avec la Canton de Gore, Canton de Wentworth et Mille-Isles
7. Période de questions
8. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 4 décembre 2025

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Yan Deschamps, conseiller de la ville de Lachute, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM.

Étaient également présentes : Mesdames Cassandra Bouchard, conseillère de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

Était absent : Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Stephen Matthews.

2. CONSTATATION DE LA NOTIFICATION PAR COURRIEL DE L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare que la constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation a été dûment signifiée à tous les membres du conseil conformément à la Loi.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-12-25

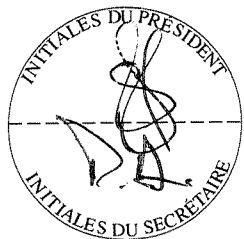
Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Denis Lavigne

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

5. TRÉSORERIE

5.1. Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-11-2025 au 04-12-2025, déposée par le président;

2-12-25

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 21-11-2025 au 04-12-2025, et ce, pour un montant de 82 404.21\$.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général et secrétaire-trésorier en 2026
et la volonté du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») de combler le poste;

CONSIDÉRANT la nécessité de bien encadrer les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que le candidat monsieur Israel Mukanda Kanyinda possède un dossier qui répond aux besoins de la RIADM;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties.

3-12-25

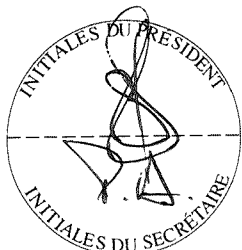
Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Yan Deschamps
et résolu

QUE la RIADM nomme monsieur Israel Mukanda Kanyinda au poste de directeur général et secrétaire-trésorier et autorise le président, monsieur Stephen Matthews, à signer le contrat de travail conforme aux politiques en vigueur à la RIADM.

QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Israel Mukanda Kanyinda soit établie au 5 janvier 2026.

QUE M. Pierre Arseneault soit autorisé à signer les documents nécessaires à la continuité des affaires jusqu'au 15 mars 2026.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

6.2 Adjudication du contrat pour l'achat de bacs, de pièces de rechange et de mini-bacs de cuisine pour l'année 2026

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« RIADM») d'acquérir des bacs bruns roulants 240 litres afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la RIADM d'acquérir des bacs verts roulants 360 litres pour les nouvelles constructions de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la RIADM d'acquérir des mini-bacs de cuisine pour faciliter le tri des matières compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la RIADM d'acquérir également des pièces de rechange pour la réparation des bacs bruns roulants;

CONSIDÉRANT le mandat remis à l'Union des municipalités du Québec («UMQ») selon la résolution 4-06-25 de la RIADM, pour l'achat de différents bacs, mini bacs de cuisine et pièces de rechange pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que le 14 novembre 2025, le comité exécutif de l'UMQ a confirmé l'adjudication d'un contrat à USD Global inc., pour la fourniture et la livraison de tous les produits requis au contrat.

En conséquence il est :

4-12-25

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Yan Deschamps
Et résolu

QUE la RIADM accepte les termes négociés par l'UMQ pour l'adjudication du contrat pour l'achat de bacs, pièces et mini-bacs de cuisine à la compagnie USD Global inc. pour un montant total de trente-neuf mille quatre-vingt-quinze et vingt (39 095.20\$) plus taxes applicables.

QUE mandat soit donné au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente quant à l'achat desdits bacs, mini-bacs de cuisine et pièces de rechange.

- Adopté à l'unanimité

6.3 Contrat de services aux membres utilisateurs avec Tricentris, la COOP de solidarité

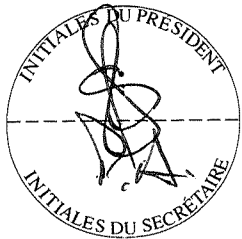
CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») a reçu le 24 novembre 2025, un nouveau contrat de services aux membres utilisateurs de Tricentris, la COOP de solidarité.

CONSIDÉRANT que la RIADM désire être membre de Tricentris, la COOP de solidarité et utiliser les services visant l'atteinte des objectifs fixés par la modernisation de la collecte sélective.

En conséquence, il est :

5-12-25

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le président, Monsieur Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Arseneault, soient autorisés à signer le contrat de services aux membres utilisateurs de Tricentris, la COOP de solidarité.

- Adopté à l'unanimité

6.4 Amendement de la résolution : Nomination d'un nouvel administrateur, Agence du Revenu du Canada

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M. Bernard Bigras-Denis à titre de président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Stephen Matthews à titre de nouveau président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender la résolution 6-02-22 Nomination d'un nouvel administrateur, Agence du Revenu du Canada.

6-12-25

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Yan Deschamps
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes retire le nom de M. Bernard Bigras-Denis à titre d'administrateur au sein de l'Agence du Revenu du Canada.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ajoute le nom de M. Stephen Matthews, président, à titre d'administrateur au sein de l'Agence du Revenu du Canada.

- Adopté à l'unanimité

6.5 Nomination d'un représentant autorisé à Revenu Québec

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications aux représentants autorisés à Revenu Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'enlever monsieur Bernard Bigras-Denis à titre de représentant autorisé;

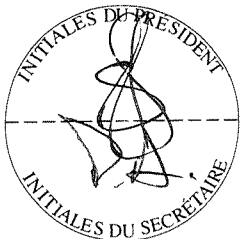
CONSIDÉRANT que pour se faire, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire nommer un troisième représentant autorisé.

7-12-25

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Yan Deschamps
et résolu

QUE Monsieur Stephen Matthews soit autorisé à inscrire la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes aux fichiers de Revenu Québec, à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises, à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises, et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin, à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, une autorisation ou une procuration.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE monsieur Stephen Matthews soit autorisé à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consente à retirer monsieur Bernard Bigras-Denis et à ajouter monsieur Stephen Matthews, président, à titre de représentant autorisé au sein de Revenu Québec, aux deux représentants déjà nommés soit; monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité.

- Adopté à l'unanimité

6.6 Mandater le directeur général et secrétaire-trésorier et le président à négocier et signer les ententes de location

CONSIDÉRANT que différents baux arrivent à échéance pour les terrains et locaux disponibles, incluant le garage au LET de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

8-12-25

Il est
Proposé par monsieur Yan Deschamps
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le président, M. Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault à signer les différents baux des propriétés appartenant à la RIADM.

- Adopté à l'unanimité

6.7 Amender la résolution 9-09-25 : Mandater le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente avec la Canton de Gore, Canton de Wentworth et Mille-Isles

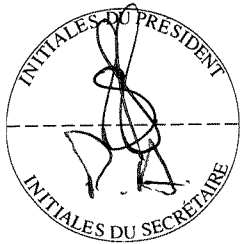
CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») a entériné la résolution 9-09-25 mandatant le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente avec le Canton de Gore, le Canton de Wentworth et Mille-Isles;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un changement à la présidence de la RIADM.

En conséquence, il est :

9-12-25

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la RIADM amende la résolution 9-09-25 pour changer le nom du président autorisé à signer ladite entente intermunicipale.

QUE le président, M. Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale.

- Adopté à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

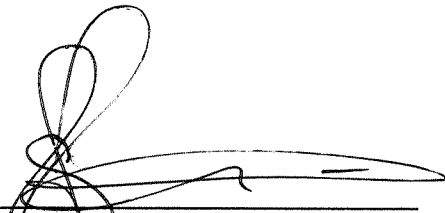
8. LEVÉ DE LA SÉANCE

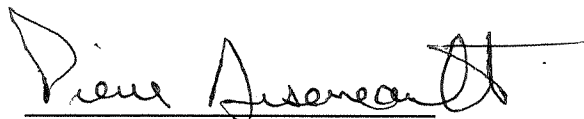
10-12-25

Il est
Proposé par monsieur Yan Deschamps
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité



Stephen Matthews
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier